

**NOTICE D'INFORMATION
AIDE A L'INSCRIPTION**
à la Mention Complémentaire niveau IV
candidats individuels / formation à distance
ou inscrit au titre de l'exercice de 3 années
d'activités professionnelles

RECTORAT
Division des examens et concours
Bureau des baccalauréats professionnels
Ce.bacpro@ac-clermont.fr
04.73.99.34.42

Les inscriptions s'effectuent uniquement sur internet via le lien ci-dessous

● **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- ✓ Être titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau IV fixé par arrêté de chaque spécialité **OU**
- ✓ avoir accompli trois ans d'activités (bénévole ou salarié) dans un secteur professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

● **CALENDRIER ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION :**

CATÉGORIE DE CANDIDATS	MODALITÉS D'INSCRIPTION uniquement depuis un accès internet
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente ➤ Candidats ayant 3 années d'activités professionnelles ➤ Candidats enseignement à distance 	<p>OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS :</p> du mardi 18 octobre 2022 à 9h au vendredi 25 novembre 2022 à 17h sur le site internet de l'académie de Clermont-Ferrand à l'adresse : http://www.ac-clermont.fr Rubrique « scolarité études » - Examen – Mention complémentaire niveau IV

La procédure d'inscription comporte deux phases :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - La création de votre compte candidat ➤ 2 - L'inscription à la mention complémentaire de niveau IV
---	--


● **LISTES DES SPECIALITES OUVERTES POUR LA SESSION 2023 :**

<ul style="list-style-type: none"> - Accueil réception - Aéronautique option avionique - Aéronautique option avion à moteurs à turbines - Aéronautique option hélicoptères à moteurs à turbines - Animation et gestion dans le secteur sportif 	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien des services à l'énergie - Technicien en énergie renouvelable option A et B - Technicien ascensoriste - Technicien en peinture aéronautique - Technicien en chaudronnerie aéronautique et spatiale - Technicien en soudage
---	--


Si vous souhaitez vous inscrire dans une spécialité qui ne figure pas dans cette liste, veuillez nous contacter **avant le vendredi 18 novembre 2022**, afin que votre candidature soit recevable.

Coordonnées des gestionnaires - Année scolaire 2022-2023

 Ce.bacpro@ac-clermont.fr

 04.73.99.34.42

Création compte candidat : cette création est OBLIGATOIRE.

 Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être conformes à la pièce d'identité. Ces informations seront celles qui figureront sur votre convocation, relevé de notes et diplôme. Renseignez obligatoirement une adresse mail et un numéro de téléphone valides. Bien veiller à signaler tout changement en cours d'année au service des examens professionnels.

Lien de connexion : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>


IMPORTANT : conservez bien votre identifiant de connexion (= adresse mail) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (notification d'inscription, convocation à l'examen, relevé de notes..). Aucun de ces documents ne vous sera adressé par voie postale. Chaque fois qu'un document est mis à votre disposition dans votre espace candidat Cyclades, vous recevrez un mail vous en informant (à l'adresse de messagerie renseignée lors de votre inscription).

1- Inscription à l'examen :

Dès que votre compte est activé, vous pouvez procéder à votre inscription en vous identifiant par votre adresse mail et votre mot de passe, spécifiés lors de la création de votre compte.

Récapitulatif de votre inscription :


Cet onglet affiche toutes les informations saisies, pour que vous puissiez les VERIFIER avant de valider votre inscription.

 Vous devez cliquer sur « ENREGISTRER » pour que votre candidature soit prise en compte et qu'un numéro d'inscription vous soit attribué.

Confirmation de votre inscription :

Vous devez OBLIGATOIREMENT imprimer votre confirmation d'inscription en cliquant sur « VISUALISER/IMPRIMER »
Vous recevrez automatiquement un mail de confirmation de votre inscription.

Validation de votre inscription :

 Votre inscription ne deviendra définitive qu'à réception de votre confirmation SIGNÉE et des pièces justificatives, **au plus tard le lundi 5 décembre 2022 à l'adresse suivante :**

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FD
Division des examens et concours
Bureau des baccalauréats professionnels
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Au-delà du **16 décembre 2022**, tout dossier non régularisé entrainera l'annulation définitive de votre inscription. **Cette ANNULATION VOUS SERA NOTIFIÉE DANS VOTRE COMPTE CANDIDAT ET SERA SANS APPEL.**

● Modification de votre inscription :

Jusqu'à la clôture du serveur, le **vendredi 25 novembre 2022** à 17 h, vous pouvez apporter des modifications en vous reconnectant sur votre compte à l'aide de vos identifiants de connexion.
Vous recevrez un mail de modification de candidature.

● **CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP**

- **SAISIR « Oui »** à la rubrique « Handicap » si vous sollicitez des aménagements d'épreuves. **ATTENTION**, le fait de cocher « oui » à la rubrique ne se substitue pas à la nécessité d'établir un dossier de demande d'aménagement d'épreuves.



Tous les documents relatifs aux différentes procédures de demandes d'aménagements d'épreuves seront prochainement à votre disposition sur le site académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-clermont.fr>
examens/aménagements d'épreuves d'examens session 2023.

Les demandes relatives à des **situations médicales connues** doivent être formulées le **vendredi 25 novembre 2022 au plus tard**. En revanche, les candidats **dont le handicap, n'est pas connu au moment de la clôture** des inscriptions devront adresser leur demande au plus tôt, afin d'obtenir une décision d'aménagement avant le début des épreuves.

● ATTESTATION DE FORMATION AU TRAVAIL EN HAUTEUR R408 :

Les arrêtés du 20 juillet 2015 et du 22 juillet 2019 précisent que, pour les diplômés professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels **doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation** prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, **au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.**

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTESTATIONS SELON LES SPÉCIALITÉS

Libellé du diplôme	Diplôme	Niveaux de compétences exigés		
		Annexe 3 Montage	Annexe 4 Réception	Annexe 5 Utilisation
Peinture décoration	MC			X
Technicien en énergie renouvelable	MC		X	X

Cette formation obligatoire est payante et à votre charge.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les GRETA suivants :

CLERMONT-AUVERGNE	VAL D'ALLIER	LIVRADOIS-FOREZ
04.73.26.35.06	04.73.55.09.92	04.73.82.31.71
greta.clermont-auvergne@ac-clermont.fr	gretavalallier@ac-clermont.fr	greta.livradois@ac-clermont.fr

OU les missions locales ou le Pôle Emploi pour un éventuel financement de cette formation.

En l'absence de l'attestation de formation avant le **vendredi 10 mars 2023**, le candidat **ne sera pas admis** à se présenter aux épreuves correspondantes de l'examen.

POUR INFORMATION

Les candidats individuels, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la qualité d'élèves de l'Enseignement Technique ou de stagiaires de la formation professionnelle ne sont pas couverts en cas d'accident. **Il leur est vivement conseillé de contracter une assurance.**



**LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA
CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau IV

Pour tous les candidats :

- ✓ Confirmation d'inscription datée et signée par le candidat et contresignée par son représentant légal s'il est mineur
- ✓ Copie de la carte d'identité ou passeport du candidat.
- ✓ Copie du diplôme de niveau IV ou titre homologué qui permet l'inscription à *la mention complémentaire*.
- ✓ Copie du relevé de notes de la session antérieure (*candidat redoublant*).
- ✓ Justificatif de formation et d'activité professionnelle : photocopie du certificat d'apprentissage ou contrat de travail ou contrat de professionnalisation.
- ✓ Candidat salarié : attestation de formation professionnelle d'une durée égale à 3 ans.
- ✓ Copie du certificat individuel de participation à la JDC (ou attestation d'exemption), document obligatoire pour se présenter aux concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans.

Pièce complémentaire obligatoire :

- ✓ Attestation R408 de travail en hauteur (selon la spécialité préparée)



MENTION COMPLÉMENTAIRE

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

(Candidat en établissement d'enseignement à distance)

Je soussigné(e).....

Directeur du

certifie que M. – Mme

aura au jour de l'examen, suivi la scolarité complète du cycle de formation de la mention complémentaire et
aura accompli la formation en milieu professionnel réglementairement prévue (*entre 12 et 18 semaines*).

Je m'engage à signaler au service des examens du Rectorat, **avant la fin du mois de mai 2023, par courrier,**
tout abandon de formation ou rupture de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, susceptible de
remettre en cause l'inscription du candidat.

Fait à....., le.....

Cachet de l'établissement

Signature